



**POUR VOUS,
le DÉPARTEMENT agit !**

COMMISSION PERMANENTE LES AFFAIRES COURANTES DE LA COLLECTIVITÉ

EN BREF :

Le Conseil départemental, réuni en Commission permanente ce vendredi 7 février, a étudié 23 rapports.

Les Conseillers départementaux ont adopté plusieurs dispositifs sociaux dont l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées. L'ensemble des conseillers départementaux a également apporté un soutien financier conséquent pour des travaux d'amélioration d'habitat des particuliers.

Ce dossier de presse vous présente les principales décisions.

Sachez le... La Commission permanente du Conseil départemental rassemble les 58 conseillers départementaux de Saône-et-Loire sous la présidence d'André Accary, Président du Département.

L'Assemblée départementale a confié des délégations à la Commission permanente pour régler les affaires courantes de la collectivité. Elle assure ainsi la continuité de l'action du Conseil départemental entre ses réunions plénières.

Elle se réunit en général une fois par mois. Le vote se fait à main levée, au scrutin public ou au scrutin secret, et les décisions sont adoptées à la majorité des suffrages exprimés.

23 rapports

245 000 € de subvention attribuées et d'aides aux personnes lors de cette commission permanente

TRANSPORTER LES ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Le Département de Saône-et-Loire renouvelle son adhésion à l'**association AGIR** qui propose expertise et accompagnement dans le domaine du transport scolaire adapté.

Avec cette adhésion, il bénéficie de journées d'assistance permettant de solliciter des experts sur des questions pratiques liées à l'exploitation des services ou à la réglementation en vigueur, de groupes de travail permettant d'échanger sur les pratiques avec les autres Départements, de clubs utilisateurs pour suivre l'évolution des technologies en matière d'équipements en lien avec l'exploitation des services et enfin de formations aux marchés publics spécifiques aux transports publics.

Le Département utilise ce partage d'expérience et l'expertise de l'association pour **améliorer la qualité de ses services** et les **adapter davantage aux besoins des usagers**.

Le Département est compétent en matière de transport des élèves et étudiants en situation de handicap. Pour l'année scolaire 2019/2020, 621 élèves en situation de handicap ont été transportés par les services du Département pour un montant de 3,2 M€.

UNE EXPÉRIMENTATION POUR LES SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE (SAAD)

Afin de faire évoluer le système de financement de l'aide à domicile (généralement sous forme de Chèque emploi service universel – CESU), le Département de Saône-et-Loire souhaite expérimenter un financement direct des services d'aide et d'accompagnement à domicile. Il souhaite également améliorer la desserte de l'ensemble du territoire et apporter une réponse adaptée aux besoins des usagers en terme de compétences et d'amplitudes du service rendu.

Cinq Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) volontaires ont été sélectionnés pour participer à cette expérimentation sur deux zones géographiques distinctes :

- l'Autunois-Morvan - ASSAD Autun, ADMR, DOMISOL.
- la partie sud du Charolais-Brionnais - ASSAD du Charollais Brionnais et ADMR.

En tant que chef de file des solidarités, le Département est un acteur majeur dans le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes handicapées. En 2019, 8 531 bénéficiaires ont eu recours aux Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) pour un montant de 35 M€ (à destination des personnes âgées).

ENCOURAGER LA MAÎTRISE D'ÉNERGIE ET LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le Département développe depuis de nombreuses années une politique en faveur de l'habitat. Le plan climat énergie territorial de Saône-et-Loire instaure le dispositif des « Aides habitat durable » à destination des particuliers en matière de maîtrise de l'énergie et développement des énergies renouvelables.

Lors de cette commission permanente, le Département de Saône-et-Loire a attribué pour **26 600 €** d'aides « Habitat durable » réparties comme suit :

- **31** dossiers relatifs à des **travaux d'isolation**,
- **19** dossiers relatifs à l'**installation de chauffages bois**,
- **1** dossier relatif à l'**installation d'un générateur photovoltaïque**.

Le Département, dans l'exercice de ses compétences et à l'échelle de son territoire, encourage le développement de la performance et de la sobriété énergétiques. Dans sa politique en faveur de l'habitat, il s'est investi dans la lutte contre la précarité énergétique par des actions concrètes. En 2019, 296 particuliers ont bénéficié des « Aides habitat durable » en matière de maîtrise de l'énergie et développement des énergies renouvelables (travaux d'isolation, installation d'un générateur photovoltaïque, d'un chauffe-eau solaire individuel, d'un chauffage solaire combiné, d'une chaudière bois, d'un poêle à bois ou insert) pour un montant de 148 500 €.



aide au transport pour

621 élèves
en situation de handicap



35 M€

consacrés aux Services d'aide
et accompagnement
à domicile (SAAD)
en 2019 (à destination
des personnes âgées)



148 500 €

d'aide pour l'habitat durable
en 2019